

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le

ID : 059-215901224-20240930-16_30092024-DE



République Française
Département du Nord

ville de Cambrai



Publié le : 11 Octobre 2024 à 09:32

Arrondissement
de CAMBRAI

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

OBJET : N° 16

RAPPORTEUR : Madame GAILLARD

INTITULÉ : DESAFFECTATION, DECLASSEMENT ET VENTE D'UN DELAISSE DE VOIRIE D'ENVIRON 17M2 RUE DE L'ECU DE FRANCE

Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 24 Septembre 2024 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Monsieur François-Xavier VILLAIN, Maire.

MEMBRES EN EXERCICE : 39

MEMBRES PRÉSENTS :

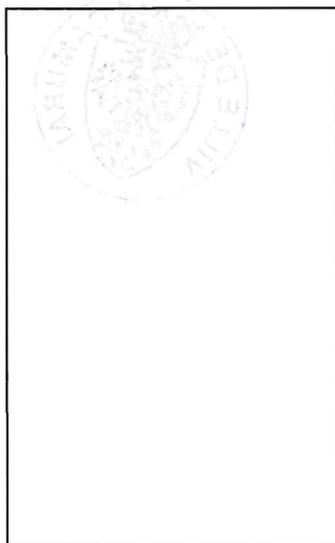
M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI ;
Mme DELEVALLÉE Maire-Adjointe ;
Mme GAILLARD ; M. P.A VILLAIN ; M. MOAMMIN ;
M. L. WIART ; Mme WIART ; M. SIMÉON ; Adjoint au Maire ;
M. BAVENCOFFE ; Mme BILBAUT ; M. DEVILLERS ; Mme POMBAL ;
Mme CARDON ; Mme LIÉNARD ; Mme CAFEDE ; Mme SAYDON ;
M. FLAMEIN ; M. LAURENT ; M. VAILLANT ;
M. DERASSE ; M. MAURICE ; Mme BURLET ;
M. LEROUGE ; M. PHILIPPE ; Mme DESSERY.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :

Mme DEMONFAUCON qui a donné procuration à Mme CARDON ;
Mme CHATELAIN qui a donné procuration à Mme WIART ;
Mme DROBINOHA qui a donné procuration à Mme DELEVALLÉE ;
M. BARTKOWIAK qui a donné procuration à M. LE MAIRE ;
M. DOBREMETZ qui a donné procuration à M. BAVENCOFFE ;
M. SIEGLER qui a donné procuration à M. VAILLANT ;
Mme BERTELOOT qui a donné procuration à M. FLAMEIN ;
M. F. WIART qui a donné procuration à M. L. WIART ;
M. TRANOY qui a donné procuration à Mme SAYDON ;
MME LABADENS qui a donné procuration à Mme GAILLARD ;
MME BRIQUET qui a donné procuration à Mme LIENARD ;
M. SIMPERE qui a donné procuration à M. SIMEON ;
Mme CHARPENET qui a donné procuration à Mme POMBAL ;
Mme DESMOULIN qui a donné procuration à M. DERASSE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. Benoit VAILLANT



Mesdames, Messieurs,

La rue de l'Ecu de France dispose d'un espace vert d'environ 17 m², affecté au domaine public et considéré comme délaissé de voirie.

Or, son usage est depuis des années source de nuisances en tout genre (stationnement, décharge sauvage, urinoir...).

Aujourd'hui, le voisin, la SC DYLPIL, propose de l'acquérir pour l'intégrer à la cour de sa propriété et clôturer, au prix de 500 € correspondant à la valeur des Domaines.

Publié le : 11 Octobre 2024 à 09:32

Ce prix s'entend, hors les taxes et hors droits, frais d'acte et d'arpentage à la charge de l'acquéreur.

Afin de rendre ce terrain disponible à la vente, il est nécessaire de procéder à sa désaffectation puis à son déclassement du domaine public pour, enfin, l'incorporer dans le domaine privé de la commune.

Dans le cas présent, il n'y a pas lieu de procéder à une enquête publique préalable au déclassement.

En effet, ainsi que l'a précisé le Conseil d'Etat (CE, 27 sept. 1989, n° 70653), une parcelle qui constitue un délaissé de voirie communale a perdu « son caractère d'une dépendance du domaine public routier ».

Il s'agit donc d'une exception au principe selon lequel un bien ne peut sortir du domaine public qu'à compter de l'intervention d'un acte administratif constatant son déclassement.

Par conséquent, au vu des éléments repris ci-dessus, il vous est demandé de bien vouloir :

- constater la désaffectation du délaissé de voirie d'environ 17 m² (à confirmer par un document d'arpentage) rue de l'Ecu de France, colorisé sur le plan joint ;

- autoriser le déclassement dudit délaissé conformément à la désaffectation reprise précédemment ;

- décider de la vente dudit délaissé déclassé, dans les conditions fixées à la présente, à la SC DYLPIL, 14 rue de la Paix à CAUROIR (59400), représentée par ses co-gérants Patrice et Guénaëlle DYLEWSKI-PHILIPPE, ou tout autre entité s'y substituant, au prix de cinq cents euros (500 €) hors les taxes, frais d'acte et d'arpentage à sa charge,

- autoriser M. le Maire à signer tout acte et document se rapportant à cette vente avec la SC DYLPIL, ou toute autre entité se substituant ;

- prévoir au budget la ligne de recette correspondante.

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le

ID : 059-215901224-20240930-16_30092024-DE



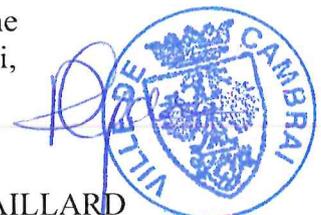
Publié le : 11 Octobre 2024 à 09:32

Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de Cambrai,

Le secrétaire de séance
M. Benoit VAILLANT



Pour le Maire,
Mme Dominique GAILLARD
Adjointe au Maire déléguée au
Cadre de Vie, à l'Environnement
et aux Travaux





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Publié le : 11 Octobre 2024 à 09:32

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le

ID : 059-215901224-20240930-16_30092024-DE



FINANCES PUBLIQUES

Le Directeur régional des Finances Publiques des
Hauts de France et du département du Nord

Direction générale des Finances publiques
Direction Régionale des Finances Publiques des
Hauts de France et du département du Nord

Pôle d'évaluation domaniale
82 Av. KENNEDY BP 70689
59033 LILLE CEDEX
Téléphone : 03 20 62 42 42
Mél. : drfip59.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par Étienne BRICOUT
Courriel : etienne.bricout@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 03 20 62 80 20 / 06 11 01 04 12
V/Réf. Dossier suivi par Mme Lefebvre
N/Réf. DS : 17702788
N/Réf. OSE : 2024-59122-48913

COMMUNE DE CAMBRAI
Affaires Foncières
HÔTEL DE VILLE
PLACE ARISTIDE BRIAND
59400 CAMBRAI

Lille, le 25/07/2024

LETTRE VALANT AVIS DU DOMAINE

Objet : demande d'évaluation de la valeur vénale d'un terrain sur la commune de Cambrai, rue de l'Écu de France, actuellement affecté au domaine public (contenance : 17 ca).

Par saisine en date du 27/06/2024, vous sollicitez l'avis du pôle d'évaluation domaniale pour la valeur vénale d'un terrain public actuellement à usage d'espace vert: projet de cession par votre collectivité au profit de la SCI DYLPIL, représentée par M. et Mme DYLEWSKI, co-proprétaire de l'immeuble bâti contigu (parcelle cadastrée AP 420), dans le but de supprimer des nuisances récurrentes sur ce terrain

Cette emprise publique correspond à un espace vert situé à l'angle de la rue de l'Écu de France et de la rue d'Alsace-Lorraine. Ce terrain sera cadastré après déclassement du domaine public communal.

Cette future parcelle cadastrale, d'une contenance proche de 17 centiares, est situé en zone « UA » au plan local d'urbanisme de la commune de Cambrai, correspondant à une zone urbaine centrale à vocation mixte, caractérisée par la forte densité, la continuité et l'alignement du bâti.

La valeur vénale de ce tènement est arbitrée à 500 € (30 €/m²).

Cette valeur est exprimée hors taxe et hors droits. Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %, portant la valeur minimale de vente sans justification particulière à 450 €. Dès lors, le consultant peut, bien entendu, toujours vendre à un prix plus élevé sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

Le présent avis est valable 12 mois.

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques et par délégation,

L'inspecteur des finances publiques

Étienne Bricout

Publié le : 11 Octobre 2024 à 09:32

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le



ID : 059-215901224-20240930-16_30092024-DE

Publié le : 11 Octobre 2024 à 09:32

Département :
NORD

Commune :
CAMBRAI

21/08/2024
DST

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Rue de l'Ecu de France

Délaissé de voirie
environ 17 m²

Le plan visé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Service départemental des impôts
fonciers
Pôle de topographie et de gestion
cadastrale Rue Raoul Follereau 59322
59322 VALENCIENNES CEDEX
tél. 03 27 14 66 80 -fax
sdif.nord.ptgc@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

